



Pas de suppressions d'emplois en Haute-Corse pour 2022!! Une 1ere à confirmer, mais rien n'est moins sûr!!!

Comme chaque année le 1^{er} CTL est consacré aux suppressions d'emplois. Cette année encore 1506 emplois seront supprimés en 2022 au plan national après les 1800 en 2021. Cette année la haute Corse est «épargnée», une 1ere depuis 20 ans. Depuis 2012 (tableau joint) le département a perdu 61 emplois sans compter les postes non pourvus qui se multiplient.

Avant d'entamer l'ordre du jour, la CGT a lu la déclaration ci jointe mettant une nouvelle fois en lumière la dégradation de nos missions, de nos conditions de travail et de nos rémunérations.

M Robert donne une explication sur les redéploiements dans le département puisqu'il n'y a pas de suppressions pour cette année. Le Directeur se félicite que pour la 1ere fois depuis au moins 25 ans nous ne subissions pas de suppressions. Compte tenu de la situation des effectifs dans le département, continuer à baisser les emplois serait une pure folie. Pour 2023 c'est la grande inconnue mais diverses informations confirment que les suppressions vont se poursuivre voir s'aggraver d'après les projets concoctés en interne à la DGFIP et aussi selon le prochain président de la République qui sera prochainement élu; si l'on s'en tient du moins aux sondages actuels!!!!

La CGT est intervenue pour dénoncer les suppressions qui se poursuivent dans le contrôle avec 2 postes de vérificateurs en moins même si ces postes n'étaient jamais pourvus. La fraude fiscale a encore de beaux jours. Pour M Robert le contrôle a évolué et aujourd'hui les vérifications exercées par les différentes brigades ne constituent plus l'essentiel du contrôle!!! Si la DGFIP compte sur Google et les procédures informatiques se passant de l'humain, on court à la catastrophe. Nous avons une nouvelle fois rappelé l'urgence de titulariser enfin Laetitia Mota qui occupe un poste administratif de 1ere importance depuis tant d'années. M Robert affirme que cette titularisation lui tient à cœur et suit cette demande personnellement. Le Directeur met en avant le montant important et exceptionnel de 450 000 euros attribué pour divers travaux.

Comme on peut le vérifier sur le tableau joint suite aux redéploiements, le département gagne un poste de A+ (Idiv HC) et perd un cadre B.

L'ensemble des OS ont voté contre ce projet malgré le gel des emplois pour 2022.

Questions diverses.

Concernant le SGC de Borgo, la CGT dénonce la précipitation de l'installation des agents dans les nouveaux locaux. 5 agents n'ont à ce jour aucune formation à ces postes. Comment faire une formation en local rapidement , **en présentiel et non à distance**. C'est urgent!!

Le retard déjà existant de ce nouveau service fusionné s'aggrave de jours en jours. Une fois de plus la réalité est bien loin de l'affichage voulu par la Direction. Fusionner 8 postes avec des pratiques différentes en un seul sans véritable préparation ni formation ne peut déboucher que sur une catastrophe. La Direction doit réagir et vite!!!

Même au niveau matériel, la CGT dénonce le manque d'anticipation ne serait-ce que pour savoir calibrer le nombre de prises électriques. Un comble !!! L'expérience de l'installation de Corte n'a pas été retenue. Espérons que pour les prochains travaux à Île Rousse la Direction planifie mieux l'installation.

Un prochain CHSCT le 26 janvier devra traiter des travaux du Novelty.

Concernant la prochaine fermeture du tunnel de Bastia, la CGT a demandé que les agents volontaires puissent bénéficier du TT exceptionnel et total . De plus, nous demandons que l'abonnement au train soit pris en charge par la Direction s'il était payant. L'accueil physique ne pourra pas être suspendu pendant la période malgré notre demande. Notre parking de Récipello risque d'être saturé dans la mesure où de nombreuses places de stationnement de Bastia seront supprimées. La CGT a demandé que la journée de travail soit banalisée dans la mesure où les retards risquent d'être fréquents.

Pour la somme exceptionnelle pouvoir d'achat de 100 euros la CGT a demandé que l'emploi civique en soit bénéficiaire.

Concernant le TT obligatoire de 3 jours minimum avec la crise Covid, certains agents éprouvent de grandes difficultés pour l'effectuer, même si cela est fait pour les protéger.. Conditions matérielles et logement inadaptés, enfants à la maison, situations personnelles et familiales.... La direction est contrainte d'appliquer les recommandations et contraintes. Pour autant, des cas très particuliers peuvent être soumis à l'arbitrage de la Direction.

Une réunion sur le fond d'amélioration du bien au travail est prévue demain mercredi avec la Direction.

Les élus et experts CGT des Finances Publiques de Haute-Corse.